

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2009**

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire : HOLE Jean-Marie.

Le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 344 451.00 euros et à la somme de 1 674 277.00 euros en section investissement.
- décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget communal de l'année 2008, d'un montant de 591 622.42 euros au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour la somme de 61 172.42 euros et au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" pour la somme de 530 450.00 euros.
- vote pour être perçues en 2009 un montant de 344 977.00 euros de contributions directes.
- vote le budget primitif "assainissement" 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à la somme de 383 923.00 euros et à la somme de 1 105 699.00 euros en section investissement.
- décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget assainissement 2008 d'un montant de 216 842.78 euros au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en totalité.
- Vote le budget primitif du lotissement des Fosses à Lin qui s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à la somme de 157 780.00 euros et à la somme de 14 766.00 euros en section d'investissement.
- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les terrains cadastrés section AC 169, AS 431, AS 10 et 11, AR 148 et AR 156,157, 158 et 159.
- Demande l'autorisation d'obtenir en lieu et place de l'autorisation d'aménager un camping de 34 emplacements au lieu dit « les Fosses à Lin », l'autorisation d'aménager un lotissement à vocation touristique destiné à recevoir des habitations légères de loisirs.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 8 avril 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 8 avril 2008.

LE MAIRE.